



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES LANDES

Direction de la réglementation
et des libertés publiques
Bureau des élections et de la réglementation

Arrêté préfectoral n° 2017- 239 fixant la liste des candidats et de leurs remplaçants par circonscription et l'attribution des emplacements pour l'affichage électoral pour les élections législatives des 11 et 18 juin 2017

Le préfet des Landes,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

VU le code électoral, notamment les articles LO 119 à L 190, R 28 et R 98 à R 109 ,
VU le décret du 9 juin 2016 portant nomination du préfet des Landes, M.Frédéric PERISSAT,
VU le décret n°2017-616 du 24 avril 2017 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale ,
VU l'arrêté préfectoral n° 2016-13 PJI en date du 27 juin 2016 donnant délégation de signature à M. Jean SALOMON, secrétaire général de la préfecture,
VU l'arrêté préfectoral n° 2017-182 du 28 avril 2017 fixant les horaires d'ouverture et de clôture pour le dépôt des déclarations de candidatures pour les élections législatives des 11 et 18 juin 2017,
VU la circulaire n° INTA1714249C du 11 mai 2017 de M. le ministre de l'intérieur, relative à l'organisation des élections législatives des 11 et 18 juin 2017,
VU les déclarations de candidature enregistrées à la préfecture des Landes dans les formes et délais prescrits,
VU le tirage au sort des emplacements réservés à l'affichage électoral pour les élections législatives réalisé en préfecture le 19 mai 2017 à 19h00,
SUR proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture des Landes,

ARRETE

ARTICLE 1er : Pour le 1^{er} tour des élections législatives du dimanche 11 juin 2017, la liste des trente-sept candidats et de leurs remplaçants est arrêtée dans l'ordre fixé par le tirage au sort effectué ce jour par circonscription. La liste des candidats est annexée au présent arrêté.

Ce tirage au sort détermine les numéros d'ordre des emplacements spéciaux réservés par l'autorité municipale à l'apposition des affiches électorales, par circonscription.

ARTICLE 2 : Le secrétaire général de la préfecture des Landes et les maires des communes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché à la préfecture des Landes, à la sous-préfecture de Dax ainsi dans les mairies du département et publié sur le site Internet de la préfecture.



Mont-de-Marsan, le 19 mai 2017.

Pour le préfet, et par délégation,
Le secrétaire général,

Jean SALOMON

Annexe à l'arrêté préfectoral n° 2017-239 du 19 mai 2017

Circonscriptions	N° d'ordre des emplacements d'affichage électoral	Candidat	Remplaçant
 <p>1ère</p> <p>Cantons de : Côte d'Argent, Grands Lacs, Haute Lande Armagnac, Mont-de-Marsan-1, Mont-de-Marsan-2 Commune de : Haut-Mauco</p>	1	Céline PIOT	Stéphane BECART
	2	Thierry LE BRIS	Michelle TALBOT
	3	Geneviève DARRIEUSSECQ	Fabien LAINÉ
	4	Christian SOURBES	Catherine COUTAN
	5	Christophe BARDIN	Allan LARCHÉ
	6	Renaud LAGRAVE	Laure NAYACH
	7	Marie-Françoise PAUL	Houria ZRIF
	8	Dominique JARREAU	Pierre MULLER
	9	Antoine DA COSTA	Agnès CAPDEPON
	10	Danièle HUBERT	Youssef GAMINE
	11	Fanette BILLARD	Gérard CLAVERIE
	12	Marie-Françoise NADAU	Bernard KRUYNSKI
	13	Claude MOLLE	Caroline MARTEL
<p>2ème</p> <p>Cantons de : Dax-1, Dax-2, Marensin Sud, Pays Tyrossais, Seignanx</p>	1	Jean-Marc LESPADE	Fusilha DESTENABE
	2	Lionel CAUSSE	Martine DEDIEU
	3	Marie-Ange DELAVENNE	Alain GODOT
	4	Sylviane PACOT	Cyrille LAHARRAGUE
	5	Jean-Pierre POURRUT	Marie SEILLES
	6	Caroline DACHARRY	Bertrand LATAILLADE
	7	Eric LAVIT	Fouad MATHLOUTHI
	8	Francis GARCIA	Nicole PROTOY
	9	Didier TOUSIS	Dominique VILLATTES
	10	Pascal CASTÉRA	Nicolas MARANGET
	11	Christine BASLY-LAPEGUE	Pierre FROUSTEY
<p>3ème</p> <p>Cantons de : Adour Armagnac, Chalosse Tursan (sauf Haut-Mauco), Coteau de Chalosse, Orthe et Arrigans, Pays morcenais tarusate</p>	1	Michèle BERTHOU	Cédric DESPAGNET
	2	Boris VALLAUD	Anne-Marie LAILHEUGUE
	3	Philippe DUBOURG	Josette BOULANGER
	4	Christelle LASSORT	Stéphane LACAU
	5	Nicole DE LETTER	Yves GEFFROY
	6	Océane RAVIX	Jacques LECLERCQ
	7	Laetitia HIRSCH	Dorian LANDOIS
	8	Jean-Pierre STEINER	Isabelle ACAMAS
	9	Yann BRONGNIART	Frédéric VALLON
	10	Richard BIDEGARAY	Bernadette CAMPAGNE-IBARCQ
	11	Nicolas VION	Agnès RISBEC
	12	Marie Claire DUPRAT	Michel BONAMY
	13	Marie RADOSZ	Caroline JOUTOTTE